

Alors qu'on entend dire ici ou là que les personnels enseignants rechigneraient à reprendre la classe, une mise au point s'impose : non, les personnels enseignants ne sont pas dans la nature, ils s'occupent de leurs élèves.

Entre les contraintes du protocole sanitaire qui réduisent de fait les capacités d'accueil et la demande légitime des familles à ce que leurs enfants reviennent à l'école, les enseignantes et les enseignants des écoles sont soumis à des injonctions paradoxales. Alors que dans leur grande majorité, les PE ont repris la classe, on les soupçonne de jouer les prolongations du confinement et le ministère, censé les soutenir, entretient le flou sur des chiffres fantaisistes. Une manière de déplacer le projecteur et de les rendre responsables d'une situation particulièrement mal gérée. Comme tous les salariés, les enseignants doivent rendre des comptes à leur hiérarchie qui sait qu'ils travaillent et témoigne d'ailleurs de la qualité de leur engagement pour faire classe, en présentiel comme en distanciel, dans les conditions imposées par le protocole sanitaire.

En effet, une proposition de loi parlementaire, sans doute soutenue par le ministère, sur la direction d'école sera étudiée par l'Assemblée nationale le 22 juin prochain. Un texte qui laisse croire à quelques avancées par ailleurs imprécises mais esquisse surtout une caporalisation de la fonction déguisée sous la formulation "d'emploi fonctionnel"

L'engagement des directrices et directeurs d'écoles dans la gestion de la crise du Covid 19 était une occasion à ne pas manquer. Éjectée par la porte à l'occasion du débat sur la loi « pour une école de la confiance », l'obsession de donner un statut hiérarchique à la direction revient par la « fenêtre de tir » parlementaire du groupe LREM.

Maligne, la rédaction de la proposition de loi ne fait pas mention d'un statut au sens strict du terme. Mais les précautions de vocabulaire et les promesses d'amélioration des conditions de travail n'y changent rien, c'est bien d'une caporalisation de la fonction dont il s'agit cette fois encore.

À première vue, plusieurs points sembleraient répondre aux revendications exprimées par la profession comme la décharge totale pour les écoles de huit classes. Mais l'augmentation du temps de décharge se double de missions supplémentaires ajoutées en contrepartie et oublie les 55% des écoles, celles de moins de huit classes.

Pour le SNUipp-FSU, cette proposition de loi apparaît comme une brique supplémentaire de la structuration d'une toute autre école que celle portée par la profession fondée sur le travail d'équipe entre pairs. Cette volonté du gouvernement d'installer dans le premier degré un fonctionnement similaire au second degré ne répond pas aux besoins de l'école.

Ce même 22 juin, tous les élèves seront de retour en classe, c'est le Président qui l'a dit. Le genre de promesse qui n'engage que celles et ceux qui y croient, selon la formule consacrée, même s'il était urgent de rétablir l'obligation scolaire pour tous les élèves.

Car de fait, et malgré un léger assouplissement du protocole sanitaire, elle est très difficile à tenir, cette promesse, s'insurge le SNUipp-FSU. Et les équipes d'écoles vont devoir une nouvelle fois se débrouiller comme elles peuvent, risquant de se retrouver en porte-à-faux vis-à-vis des familles.

Pour le syndicat, « *Cet objectif impossible contribue à jeter l'opprobre sur les enseignantes et les enseignants et renforce cette injuste prise à partie publique dans certains médias que le Président n'a pas jugé bon de dénoncer* »

Or, depuis le début de la crise sanitaire, ils et elles se sont fortement engagées dans l'accueil des enfants des personnels soignants, comme dans le maintien d'un "enseignement à distance" puis dans la réouverture des écoles à partir du 11 mai. D'ores et déjà, le SNUipp-FSU 91 affirme qu'il ne laissera pas usurper la reconnaissance et le mérite auxquels nous avons droit au profit d'un ministre hors-sol qui n'a cessé de compliquer la situation, feignant de maîtriser les événements, alors que toute l'institution n'a cessé de fonctionner en roue libre, entre ignorance et improvisation. Si l'Éducation Nationale a réussi tant bien que mal à faire face à la situation sans matériel et sans formation, c'est bien malgré notre ministre.

Ce sont bien les PE qui ont tenu le système éducatif à bout de bras tout comme les directeurs et directrices qui n'ont pas compté leurs heures. Ces mêmes directeurs et directrices à qui on voudrait faire croire qu'une nouvelle loi et un statut, pourtant refusé à 89% par la profession, améliorerait considérablement leurs conditions de travail.

Plutôt que d'afficher une mesure symbolique à deux semaines de la sortie des classes qui ne répond vraiment ni à la demande des familles, ni à celle des personnels et oblige à revoir les organisations arrêtées depuis un mois, l'école a besoin d'un retour de tous les élèves en petits groupes et d'une anticipation de la rentrée avec la reprogrammation des apprentissages.

Une fois de plus, les annonces se succèdent sur l'air du "y'a qu'à, faut qu'on ...". La précipitation et le flou dominant, tandis que les équipes pédagogiques doivent se débrouiller seules. Notre Ministre peut remercier BFM, LCI, etc....Finalement, il n'a plus besoin de secrétariat général ! Les médias font le boulot !

Pour couronner le tout, le ministère accouche, aux forceps, d'un texte qui n'a de protocole que le nom 4 quatre jours avant la réouverture complète. Que dire de la mesure majeure? Le texte adressé aux Recteurs et DASEN institue le mètre linéaire comme étalon de distanciation. Le mercredi et le jeudi, on explique que si ce fameux mètre ne peut pas être respecté, ce n'est pas grave. Mesdames et Messieurs les cadres de l'Éducation Nationale, bienvenue au club. Cela console de voir qu'on ne se moque pas uniquement de nous.

Concernant le Mouvement, c'est bien la première fois que les droits des permutants entrant dans le département n'ont pas été les mêmes que les enseignants du 91 (ancienneté dans le poste non reprise !)

La prise en compte de l'ancienneté à l'Éducation Nationale au lieu de l'AGS constitue une régression inacceptable: les anciennetés dans les autres fonctions publiques ne comptent plus. Des personnes font le choix d'une reconversion professionnelle dans le professorat. Quel signal leur envoie-t-on alors que les candidats manquent cruellement aux concours, que c'est un métier qui ne fait plus envie aujourd'hui ? Les personnes qui font ce choix en changeant de carrière, qui s'investissent, sont donc pénalisées...c'est scandaleux.

Pire, les enseignants ayant effectué des services auxiliaires à l'Éducation Nationale, et ayant racheté ces années, ne voient pas ces dernières prises en compte dans le calcul du barème. Une honte !

A l'issue de ce mouvement, 12 postes de CPC et 50 postes de direction vacants sur le département : y aurait-il un malaise ? Ces dernières années, un quinzaine de directions ne trouvaient pas preneur. Le différentiel de cette année n'est pas anodin: une pression considérable a été exercée à la fois sur les directeurs et directrices, comme sur les conseillers pédagogiques. Il leur a été demandé de répondre dans l'urgence à des demandes dont certaines dépassaient

le cadre de leurs fonctions. Parmi celles et ceux toujours en poste, beaucoup sont au bord du burn-out. Il va falloir s'en souvenir en cas de retour de la pandémie: tant qu'à laisser le terrain se débrouiller et affronter seul les difficultés, autant éviter de l'accabler davantage à coup d'enquêtes, de tableaux et de visioconférences inutiles.

Pour en revenir à l'ordre du jour de cette CAPD, les promotions fonctionnent toujours au mérite. Le projet d'avancement de l'accès au grade de hors classe reste toujours opaque et inégalitaire.

Le SNUipp-FSU91 demande la communication aux représentants des personnels de l'avis des IEN.

Nous demandons également qu'à barème égal ce soit l'AGS et non l'ancienneté dans le grade de PE qui soit retenue pour départager les ex-aequo. Il s'agirait d'une mesure de justice concernant nos collègues anciennement instituteurs qui se retrouvent fortement pénalisés dans leur avancement par la non prise en compte de l'AGS.

Deux systèmes d'appréciation professionnelle se télescopent : les collègues évalués avec une note transformée en avis il y a quelques années et les collègues ayant reçu un avis récemment. On trouve par exemple 20 enseignantes dont la dernière note est supérieure à 19/20 avec un avis *satisfaisant*.

Le SNUipp-FSU 91 demande que les collègues ayant des notes supérieures ou égales à 17/20 à la mise en place du PPCR (sans rendez- vous de carrière) voient passer leur appréciation à l'avis supérieur : de Satisfaisant à Très satisfaisant, de Très satisfaisant à Excellent.